

Commune de Quilly

PROCÈS- VERBAL
de la réunion du
Conseil Municipal
du 10 juillet 2023

Liste des délibérations :

- 1) Maîtrise d'œuvre -travaux de rénovation et d'extension du restaurant scolaire.
Approuvée
- 2) Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité/Pause méridienne.
Approuvée
- 3) Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels Berger-Levrault.
Approuvée
- 4) Mission de contrôle et coordination SPS.
Approuvée

Le Maire,



Commune de QUILLY

2023 7 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame GAUTIER Valérie, maire.

Date de la convocation : 30/06/2023	Date d'affichage : 30/06/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 13

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Françoise VERCHERE, Gaëtane LE SAUSSE, Sandra VEILLE, David GERAUD, Laurent THEBAUD.

Était absente : Emmanuelle DUCHESNES - Étaient absents et excusés : Matthieu ROLLAND,

Damien VEILLON a donné pouvoir à Valérie GAUTIER, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Marie-Ange OHEIX, Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Flavie BIGET.

Gervais BUGEL a été élu secrétaire.

Objet : Maîtrise d'œuvre-travaux de rénovation et d'extension du restaurant scolaire

Mme le maire rappelle le programme du projet de travaux du restaurant scolaire : le projet prévoit la rénovation énergétique et l'extension du restaurant scolaire existant, permettant de créer deux espaces distincts pour un service à table pour les maternelles et un self-service pour les élémentaires ; Ainsi que l'aménagement d'une cour ouverte.

Une consultation en procédure d'appel d'offre adaptée ouverte a été réalisée, pour le marché de maîtrise d'œuvre, avec pour missions principales de maîtrise d'œuvre : DIA/ESQ/AVP/PC/PRO-DCE/ACT/DET/EXE

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 800 000€ HT (valeur mars 2023).

Après études, la commission d'appel d'offre réunie le 07/07/2023, propose de retenir l'offre de la SARL Architecte FARDIN pour 97 120.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de confier à la SARL Architecture FARDIN-49 300 Cholet, la mission de maîtrise d'œuvre
- Autorise Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.
- dit que les crédits sont prévus au budget.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Fait et délibéré , LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Le Maire,



Valérie GAUTIER

Publiée le : M. 07 . 2023

Accusé de réception en préfecture
044-214401390-20230710-202371-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet , à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame GAUTIER Valérie, maire.

Date de la convocation : 30/06/2023	Date d'affichage : 30/06/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 13

Étaient présents :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Françoise VERCHERE, Gaëtane LE SAUSSE, Sandra VEILLE, David GERAUD, Laurent THEBAUD.

Était absente: Emmanuelle DUCHESNES - Étaient absents et excusés: Matthieu ROLLAND,

Damien VEILLON a donné pouvoir à Valérie GAUTIER, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Marie-Ange OHEIX, Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Flavie BIGET.

Gervais BUGEL a été élu secrétaire

Objet : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité / restauration scolaire

Mme le Maire indique au conseil municipal que :

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent à l'augmentation des effectifs ; il y aurait lieu, de créer un emploi temporaire : agent d'encadrement des enfants sur la pause méridienne de 12h00 à 14h00, à temps non-complet , à raison de 8 heures de travail par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de créer un emploi temporaire d'Agent d'encadrement à compter du 01/09/2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024, début juillet,
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 8 heures/semaine, en période scolaire.
- Décide que la rémunération correspondra à l'IB 367.
- Habilitte l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi, contrat d'une durée de 11 mois
- Autorise le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Fait et délibéré , LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Publiée le : 11.07. 2023



Commune de QUILLY

2023 7 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet , à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame GAUTIER Valérie, maire.

Date de la convocation : 30/06/2023	Date d'affichage : 30/06/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 13

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Françoise VERCHERE, Gaëtane LE SAUSSE, Sandra VEILLE, David GERAUD, Laurent THEBAUD.

Était absente: Emmanuelle DUCHESNES - Étaient absents et excusés: Matthieu ROLLAND,

Damien VEILLON a donné pouvoir à Valérie GAUTIER, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Marie-Ange OHEIX, Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Flavie BIGET.

Gervais BUGEL a été élu secrétaire

Objet : Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels Berger-Levrault

Le conseil municipal,

Considérant l'échéance du contrat actuel au 31/08/2023,

Afin de garantir la sécurité des données et le suivi des applications, le maire propose de poursuivre l'acquisition des logiciels auprès de la société Berger-Levrault, pour trois ans, jusqu'au 31/08/2026.

Le coût destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels s'élève à 11 772.00€ HT
Et le coût destiné à la maintenance et formation s'élève à 1 308.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le maire à signer le contrat pour trois ans avec la société -Berger Levrault-31670 Labège
- dit que les crédits sont prévus au budget.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Fait et délibéré , LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Le Maire,

Valérie GAUTIER

Publiée le : 11. 07. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame GAUTIER Valérie, maire.

Date de la convocation : 30/06/2023	Date d'affichage : 30/06/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 13

Étaient présents :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Françoise VERCHERE, Gaëtane LE SAUSSE, Sandra VEILLE, David GERAUD, Laurent THEBAUD.

Était absente : Emmanuelle DUCHESNES - Étaient absents et excusés : Matthieu ROLLAND,

Damien VEILLON a donné pouvoir à Valérie GAUTIER, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Marie-Ange OHEIX, Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Flavie BIGET.

Gervais BUGEL a été élu secrétaire.

Objet : Mission de contrôle et coordination SPS-travaux de rénovation et d'extension du restaurant scolaire

Mme le maire rappelle le programme du projet de travaux du restaurant scolaire : le projet prévoit la rénovation énergétique et l'extension du restaurant scolaire existant, permettant de créer deux espaces distincts pour un service à table pour les maternelles et un self-service pour les élémentaires ; Ainsi que l'aménagement d'une cour ouverte.

Une simple consultation a été réalisée, pour le marché de mission contrôleur technique et contrôleur SPS.

Après études, la commission d'appel d'offre réunie le 07/07/2023, propose de retenir :

- En contrôle technique, l'offre du cabinet Bureau Véritas pour 7 822.40€ HT,
- En coordination SPS, l'offre de Qualiconsult pour 3 640.00€HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide de confier à Bureau Véritas, pour 7 822.40€HT la mission de contrôle technique,
Et de confier à Qualiconsult, pour 3 640.00€HT la mission de coordination SPS.

-Autorise Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.
-dit que les crédits sont prévus au budget.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Fait et délibéré , LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Le Maire,



Valérie GAUTIER

Publiée le : M. 07. 2023